

**IUT DE TOULON**  
**INFORMATIONS SUR LES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS**

**DROITS DIFFERENCIES :**

Des **droits d'inscription d'un montant différent** de celui applicable aux ressortissants communautaires **s'appliquent aux étudiants étrangers extra-communautaires** (sauf exonérations mentionnées ci-dessous).

Les **étudiants « communautaires »** sont les ressortissants des pays suivants :

- Etats membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède
- Espace économique européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège
- Confédération suisse, Monaco, Andorre, Province du Québec au Canada

**MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION :**

	<b>Etudiants « communautaires » : droits classiques 2024-2025</b>	<b>Etudiants « extra-communautaires » : droits différenciés 2024-2025</b>
<b>BUT - formation temps plein</b>	<b>175 €</b>	<b>2 850 €</b>
<b>Licence professionnelle - formation temps plein</b>	<b>175 €</b>	<b>2 850 €</b>

Pas de frais d'inscription pour les formations par alternance.

Pas de frais d'inscription pour les étudiants boursiers du CROUS (notification d'attribution de la bourse pour l'année d'inscription obligatoire pour que l'inscription soit validée).

Paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) en plus, et préalablement à l'inscription (voir page « Inscriptions à l'IUT »).

**EXCEPTIONS :**

Dans certaines situations, les étudiants extra-communautaires ne paient pas les droits d'inscription différenciés, mais **les mêmes frais d'inscription que les étudiants communautaires**, sur présentation des pièces justificatives demandées lors de l'inscription administrative. En l'absence de pièces justificatives, c'est le droit différencié qui s'applique.

**Pour les formations de l'IUT de Toulon :**

<b>SITUATION</b>	<b>PIECES JUSTIFICATIVES</b>
<b>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur :</b>	
Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 2018/2019	Certificat de scolarité ou relevé de notes 2018/2019 + fiche transfert départ validée par l'université d'origine
Étudiant membre de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE/Suisse	Titre de séjour portant la mention : "carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE, l'EEE ou la Suisse" ou "carte de séjour - directive 2004/38/CE"
Etudiant titulaire d'une carte de <b>résident longue durée</b> ou étudiant mineur descendant direct ou à charge du bénéficiaire de cette carte	Titre de séjour portant la mention « carte de résident de longue durée » – UE. Pour les mineurs : preuve du rattachement (extrait d'acte d'état civil, livret de famille)
Etudiant <b>fiscalement domicilié en France ou rattaché à un foyer fiscal français depuis plus de 2 ans</b>	Trois avis d'imposition ou ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) du foyer auquel est rattaché l'étudiant (avec une adresse en France) + la copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée
Etudiant bénéficiaire du statut de <b>réfugié ou de la protection subsidiaire</b> , ou dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié	Titre de séjour portant la mention « réfugié » ou « protection subsidiaire » + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille avec traduction assermentée si besoin)
Etudiant inscrit dans le <b>cadre d'une convention avec l'UTLN (frais d'inscription mentionnés dans la convention)</b>	Lettre d'admission
Etudiant <b>boursier du gouvernement français (pas de frais d'inscription)</b>	Attestation de bourse
<b>Délibération du conseil d'administration de l'Université de Toulon du 9 décembre 2021 :</b>	
Etudiant extracommunautaire <b>se réinscrivant à l'Université de Toulon dans une formation préparant à un diplôme national de premier cycle (BUT- licence professionnelle)</b>	Pas de pièces justificatives
Etudiant extracommunautaire <b>primo-entrant ne résidant pas en France s'inscrivant en licence professionnelle ou BUT 3<sup>ème</sup> année.</b>	Notification Campus France ou eCandidat, selon le pays d'origine, + visa